



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Pénélope 63**
Identité du demandeur : **Monsieur Mathias HOLLANDER**
Demande de : **permis d'urbanisme**

Objet de la demande : **Isoler la toiture, agrandir la lucarne latérale, modifier les façades et mettre en conformité la modification de châssis - PU 28924**

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motif principaux de l'enquête :

- Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions -
- Art. 126§11 Dérogation à un PPAS -
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -
- application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses) –

L'enquête publique se déroule :

A partir du 27/05/2025 et jusqu'au 10/06/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 10/06/2025, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 24 juin 2025.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 20.05.2025

Par le Collège :
La secrétaire communale f.f,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Hilde DE VISSCHER

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 28924

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestigt aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Mathias HOLLANDER

bien sis :

goed gelegen : Avenue Pénélope 63

A Forest - Te Vorst,

.....

